

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1615

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 15 juin 2020, le règlement numéro 1615 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1549 relatif au stationnement** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Tant que l'hôtel de ville sera fermé au public, toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : ist-yves@ville.becancour.qc.ca. Dès que l'hôtel de ville sera ouvert au public, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 17 juin 2020.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville

T : 819 294-6500 • becancour.net

Bécancour

